

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 13 juin 2023

18h30 à Valence

Etaient présents : Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GUILLON, JUNG, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VASSY.

Pouvoirs : de DUBAY à MIZZI, de GENTIAL à GUILLON, de LAMBERT à ANGELI, de PLACE à BARNERON, de ROBIN à TEUFERT, de SOULIGNAC à BRARD.

Date de convocation : 2 juin 2023 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 23 - Nombre de pouvoirs : 6

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2023
3. Syndicat : Projet de rapport d'activité 2022
4. Budget : Adoption du Compte de Gestion 2022
5. Budget : Adoption du Compte Administratif 2022
6. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion Eau – Transition hydrique
7. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion Ruralité et modèle d'urbanisme villageois
8. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion Accueil d'industrie manufacturière
9. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion Hébergement des saisonniers de la filière agricole
10. SCoT : Projet de recherche multipartenariale Maltose
11. SCoT : Avis sur le projet de modification du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de la région AURA
12. SCoT : Impact de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée le 10 mars 2023, sur le SCoT du Grand Rovaltain

Questions diverses

Le Président Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Il propose un report du point 10 contenu de la nécessité de nouvelles avancées. Il sera soumis lors du prochain comité.

Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Projet révision du PLU de la commune Chatuzange-le-Goubet	Avis favorable avec remarques
Projet de modification du PLU de Toulaud	Avis favorable avec remarques
Projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Mercurol-Veaunes	Avis favorable avec remarque
Projet de révision du PLU de Charmes sur Rhône	Avis favorable avec réserves et remarques
Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Margés	Avis favorable

Projet de modification simplifiée n°5 du PLU de Pont-de-l'Isère	Avis favorable
Projet de modification n°2 du PLU d'Alixan	Avis favorable avec réserves et remarques
Projet de modification n°5 du PLU de Montéléger	Avis favorable avec réserve et remarque
CDAC : projet Charpail aux Auréats à Valence	Avis favorable
Projet de révision du PLU de Peyrus	Avis favorable avec remarques
Projet de modification n°2 du PLU de Beaumont-lès-Valence	Avis favorable avec remarque

1. Désignation du secrétaire de séance

Romain TEUFERT est désigné secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 31 janvier 2023 dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 23
- Pouvoirs : 6
- Pour : 29
- Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GUILLON (pouvoir de GENTIAL), JUNG, ROSSI, Messieurs ANGELI (pouvoir de LAMBERT), BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de SOULIGNAC), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI (pouvoir de DUBAY), MORIN, ROMAIN, TEUFERT (pouvoir de ROBIN), VALETTE, VALLA, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023.

3. Syndicat : projet de rapport d'activité 2022

Les apports d'activité 2022 sont présentés en séance. Ils seront transmis à chaque EPCI membre du syndicat mixte du SCoT Grand Rovaltain Drôme Ardèche et seront accessibles sur le site Internet du Syndicat.

Le Comité syndical valide le rapport d'activité 2022 qui sera adressé aux trois EPCI membres et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

4. Budget : Adoption du Compte de Gestion 2022

Christian GAUTHIER présente les éléments du Compte de Gestion 2022. Il indique que celui-ci est conforme aux écritures passées par le syndicat en 2022 telles qu'elles apparaissent dans le Compte Administratif du syndicat.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 23
- Pouvoirs : 6
- Pour : 29
- Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GUILLON (pouvoir de GENTIAL), JUNG, ROSSI, Messieurs ANGELI (pouvoir de LAMBERT), BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de SOULIGNAC), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI (pouvoir de DUBAY), MORIN, ROMAIN, TEUFERT (pouvoir de ROBIN), VALETTE, VALLA, VASSY.
- Contre : 0

- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget 2021 établi par le Trésorier.

5. Budget : Adoption du Compte Administratif 2022

Christian GAUTHIER présente le Compte Administratif 2022. Il rappelle que l'exercice 2022 est clos sur un excédent mais compte tenu des études à conduire pour la révision, le taux de participation par habitant devra être réinterrogé pour le prochain exercice. L'excédent constaté sur l'exercice précédent ne justifie pas d'augmentation du taux dès 2023.

Lionel BRARD quitte l'assemblée pour le débat et le vote.

Il rappelle que l'excédent d'investissement, constitué par les amortissements des dernières années, devrait être consommé pour la révision du SCoT.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 22
- Pouvoirs : 5
- Pour : 27
- Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GUILLON (pouvoir de GENTIAL), JUNG, ROSSI, Messieurs ANGELI (pouvoir de LAMBERT), BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de SOULIGNAC), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI (pouvoir de DUBAY), MORIN, ROMAIN, TEUFERT (pouvoir de ROBIN), VALETTE, VALLA, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le Compte administratif 2022.

6. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion Eau – Transition hydrique

Jean-Louis BONNET présente l'avancée des travaux sur ce volet. Il rappelle la transversalité du sujet et la nécessité de conditionner le développement avec les capacités de la ressource en eau. L'interconnexion des réseaux AEP sera déterminantes pour sécuriser les approvisionnements dans le Grand Rovaltain via un maillage pertinent. Il rappelle qu'il est indispensable d'interroger le projet de territoire en vérifiant l'adéquation besoin / ressource et qu'une étude est nécessaire.

Le Comité syndical prend acte des avancées du GR et valide le recours à une étude bilan besoin ressource nécessaire pour la bonne intégration de cette thématique dans le SCoT.

7. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion Ruralité et modèle d'urbanisme villageois

Yann EYSSAUTIER présente les avancées du GR et les différentes réflexions en cours. Le travail sur les paysages et les perceptions dans le rural seront annexé à l'envoi du présent compte rendu.

Romain TEUFERT souligne l'importance du développement de l'accès et numérique dans les espaces ruraux qui est déterminant dans le choix d'implantation des ménages et des entreprises.

Lionel BRARD propose que le GR s'empare de la disposition du SRADDET de bonus aux communes rurales qui consacre un minimum nécessaire à ces communes.

Le Comité syndical prend acte des avancées du GR

8. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion Accueil d'industrie manufacturière

Philippe HOURDOU rapporte les travaux du GR. Il présente les éléments statistiques en cours de consolidation qui permettront de qualifier les besoins et les ressources foncières disponibles. Il souligne le travail collaboratif en cours avec les EPCI.

Le Comité syndical prend acte des avancées du GR

9. SCoT : Avancement des travaux du groupe de réflexion hébergement des saisonniers de la filière agricole

Jean-Michel VALLA rapporte les travaux de la réunion du GR. Il précise que les approches des différents partenaires sont divergentes sur le territoire mais que l'enjeu économique important pour les exploitations. Il insiste sur la nécessité de permettre un accueil des hébergements au plus proche des exploitations tout en garantissant que l'habitat nécessaire soit ponctuel et uniquement lié à cette vocation.

Le Comité syndical prend acte des avancées du GR

10. SCoT : Projet de recherche multipartenariale Maltose

Point reporté.

11. SCoT : Avis sur le projet de modification du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de la région AURA

Lionel BRARD rappelle que les présidents d'Arche Agglo, Valence Romans Agglo et Rhône Crussol ont consigné avec le SCoT un courrier à l'attention de la Région sur deux points.

Le premier soulignant la disposition dérogatoire conditionnelle pour les territoires dont les SCoT approuvés avant la promulgation de la loi, ont déjà entamé une transition foncière significative et effective qui permettrait une exception à la règle de la diminution par deux de la consommation foncière constatée au titre de la décennie 2011/2021, en permettant de prendre en compte les efforts effectués.

Le second pour qu'en cas de non prise en compte du premier point, que les zones d'activités majeures du Grand Rovaltain soient identifiées dans les sites bénéficiant d'un décompte à l'échelle régionale et non locale.

Philippe HOURDOU propose de faire le lien avec les EPCI sur cette doctrine car l'effort fait par les communes en matière de densité est déjà important.

Lionel BRARD propose que par cohérence, du SCoT s'appuie sur ces arguments partagés et validés par les EPCI.

Fabrice LARUE souligne que le travail avec les EPCI a été fait puisque le courrier a été réalisé conjointement par les présidences. Il souligne que certaines communes ont été vertueuses dans les années passées et d'autre moins, la répartition équilibrée à l'échelle du SCoT se posera.

Le comité donne un avis favorable sur le projet de modification du SRADDET à l'exception de celles de ses dispositions qui fixent un objectif de réduction de la consommation foncière de 57% au titre de la période 2021/2031 comme cela ressort de la règle 4 du fascicule des règles du SRADDET qui attribue au territoire du Grand Rovaltain un quota maximum de consommation foncière de 512 hectares seulement.

Par ailleurs, il demande de considérer le Grand Rovaltain comme une zone franche en transition foncière au sens de l'article L194-IV-10° de la loi climat et résilience et de ne pas lui fixer d'objectif spécifique de réduction de la consommation foncière sur la période 2021/2031, tel qu'énoncé par la règle 4 du fascicule des règles.

Enfin il demande qu'en cas de non prise en considération de la demande exprimée au point précédent, qu'il soit identifié dans la règle 9 du fascicule des règles du SRADDET plusieurs sites d'activités majeurs au titre des projets structurants pour le développement régional et la reconquête industrielle afin de conforter les dynamiques de croissance et de développement du sud du territoire Auvergne Rhône-Alpes : site de Rovaltain, déjà conventionné avec la Région, mais également l'ensemble des sites décrits en annexe 1 déjà identifiés par la Région en 2019 en tant que parc d'activité d'intérêt régional (annexe 2), lesquels sont nécessaires au développement de projets industriels et manufacturiers dans le cadre de la stratégie de la Région.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 22
- Pouvoirs : 6
- Pour : 22
- Mesdames CLEMENT, GUILLON (pouvoir de GENTIAL), JUNG, ROSSI, Messieurs ANGELI (pouvoir de LAMBERT), BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de SOULIGNAC), DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI (pouvoir de DUBAY), MORIN, ROMAIN, TEUFERT (pouvoir de ROBIN), VALETTE, VALLA, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 6

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'évolution du poste de chargé de mission CVB

12. SCoT : Impact de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée le 10 mars 2023, sur le SCoT du Grand Rovaltain

L'impact pour le Grand Rovaltain de la loi d'accélération de la production d'ENR récemment adoptée est présentée.

Romain TEUFERT indique que la doctrine du SCoT doit être portée à connaissance des communes en rappelant le cadre et la doctrine du schéma.

Le comité syndical prendre acte des impacts de la loi pour le SCoT du Grand Rovaltain.

Questions diverses et point d'information

- Agenda et évènements du syndicat

Calendrier des instances à venir

- Bureau vendredi 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h.

Lionel BRARD

Romain Teufert

Président

Secrétaire de séance